

Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne

Prélèvement sur recettes : 18,70 milliards d'euros

Au terme de près de deux ans de négociations, l'Union européenne s'est dotée d'un cadre financier pluriannuel. Pour la période 2007-2013, le budget européen s'établit à 864,3 milliards d'euros (prix 2004) en crédits d'engagement (CE) et 820,8 milliards d'euros en crédits de paiement (CP). L'accord interinstitutionnel conclu le 17 mai 2006 entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen permet ainsi de répondre au double défi de l'élargissement de l'Union européenne et de la nécessaire mobilisation des politiques européennes au service d'une stratégie de croissance et d'emploi.

La France a enregistré à cette occasion d'incontestables succès, grâce notamment aux alliances qu'elle a su nouer avec ses partenaires européens :

- le cadrage en dépenses (1,048 % du revenu national brut communautaire), plus rigoureux que la proposition initiale de la Commission, permet de concilier le financement d'un projet européen ambitieux avec un effort de maîtrise de l'évolution des finances publiques communautaires ;
- les accords de Bruxelles d'octobre 2002 sur la politique agricole commune (PAC) ont été respectés, permettant ainsi à l'agriculture française de rester la première bénéficiaire de la politique communautaire la plus importante d'un point de vue budgétaire ;
- pour la première fois, la correction qui, depuis 1984, permettait au Royaume-Uni de s'affranchir d'une partie du financement du budget communautaire a été remise en cause, permettant d'assurer une répartition plus équitable du coût de l'élargissement.

Pour autant, cet accord a un coût budgétaire non négligeable pour la France qui est structurellement contributrice nette au budget communautaire. Dès 2007, le prélèvement sur recettes au profit de l'Union devrait enregistrer une progression de 5,1 % pour s'établir à 18,7 milliards d'euros.

1. Les grandes orientations pour 2007

Premier exercice de mise en œuvre des nouvelles perspectives financières de l'Union européenne pour la période 2007-2013 dans une Europe qui devrait être élargie à 27 membres, l'année 2007 restera encore fortement marquée par l'extinction progressive des programmes de la génération 2000-2006.

Le projet de budget adopté par le Conseil en première lecture au mois de juillet 2006 s'établit à 125,8 milliards d'euros en crédits d'engagement et 114,6 milliards d'euros en crédits de paiement. En crédits de paiement, le budget total exprimé en pourcentage de la richesse produite par l'Union s'établit à 0,98 % du revenu national brut de l'UE-27.

Pour les dépenses de l'Union, les traits marquants du projet de budget pour 2007 sont :

- l'augmentation sensible des crédits d'engagement par rapport à 2006 (+ 3,7 %), qui reflète les priorités et les choix qui ont été arrêtés dans le cadre des perspectives financières ;
- la hausse des crédits de paiement (+ 2,3 % par rapport à 2006), qui tient compte d'un montant significatif de crédits au titre de la fin de la programmation 2000-2006 (près de 45 % du total) et du lancement des nouveaux programmes 2007-2013.

Il résulte de cette évolution une progression de 5,1 % du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne. En 2007, la France devrait ainsi consacrer 18,7 milliards d'euros au budget communautaire, soit 6,9 % des recettes fiscales nettes. Elle est le deuxième contributeur au budget européen (16,0 %).

<i>millions d'euros</i>	Exécution 2005	LFI 2006	Prévision 2006	PLF 2007
Prélèvement sur recettes	18 037	17 995	17 796	18 697
<i>Croissance sur n-1 en %</i>	<i>+ 16,3 %</i>	<i>- 0,2 %</i>	<i>- 1,4 %</i>	<i>+ 5,1 %</i>

2. Que finance le budget de l'Union européenne ?

L'affirmation d'une plus grande ambition en matière de compétitivité avec une augmentation de 11,3 % des engagements (8,8 milliards d'euros) pour les politiques qui concourent le plus directement à la croissance et à l'emploi, notamment dans le cadre de la stratégie de Lisbonne : c'est le cas, en particulier, du 7^e programme-cadre de recherche et développement (5,5 milliards d'euros en crédits d'engagement, + 3,1 %), des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie (853 millions d'euros en crédits d'engagement, + 17,7 %), du programme pour la compétitivité et l'innovation (386 millions d'euros en crédits d'engagement, + 51,9 %) ou encore du programme de formation tout au long de la vie qui permet notamment d'assurer la mobilité des étudiants en Europe (885 millions d'euros, + 27,0 %).

Une solidarité territoriale accrue pour contribuer à résorber les disparités de développement entre les régions et les États membres de l'Union :

- la conjonction de l'effort de solidarité à l'égard des nouveaux États membres et du maintien d'une politique de cohésion économique et sociale significative sur l'ensemble du territoire de l'Union conduit à une augmentation des crédits

alloués aux fonds structurels et de cohésion (45,5 milliards d'euros en crédits d'engagement, + 14,8 %) ;

– sur la période 2007-2013, la France bénéficiera à ce titre d'une enveloppe de 12,7 milliards d'euros (prix 2004) qui permettra d'accompagner dans leur développement les régions métropolitaines (objectif « Compétitivité régionale et emploi ») et les départements d'outre-mer (objectif « Convergence »).

Une politique agricole commune ambitieuse (56,5 milliards d'euros en crédits d'engagement) qui permet notamment de :

– soutenir et réguler les productions agricoles (42,9 milliards d'euros en crédits d'engagement, - 0,8 %), au travers d'organisations communes de marché, constituées pour chaque grand secteur de production. La France reste le premier bénéficiaire de cette politique ;

– promouvoir le développement rural (12,4 milliards d'euros en crédits d'engagement, + 3,0 %), second pilier de la PAC mis en place en 2000, qui traduit l'objectif de multifonctionnalité de l'agriculture (fonctions économique, sociale, environnementale et d'aménagement du territoire).

L'affirmation de la solidarité extérieure de l'Union et sa présence comme acteur mondial (6,4 milliards d'euros en crédits d'engagement) :

– par une aide humanitaire et alimentaire soutenue, l'Union européenne est le premier bailleur mondial ;

– par des programmes de coopération régionale (Méditerranée, Balkans, Amérique latine, Asie, etc.), les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique étant soutenus par le Fonds européen de développement (hors budget communautaire) ;

– par le financement des actions de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union (mission de police de l'Union européenne en Bosnie, suivi du processus de paix au Moyen-Orient, mission d'observation de la région d'Aceh en Indonésie, etc.) ;

– par un soutien constant aux ONG et aux droits de l'homme.

Le renforcement des actions au titre de la justice, de la sécurité et de la protection des libertés (562 millions d'euros en crédits d'engagement) **ainsi que de la culture et de la citoyenneté** (587 millions d'euros en crédits d'engagement).

Structure du budget communautaire en 2007

(crédits d'engagements pour le budget UE-27)

